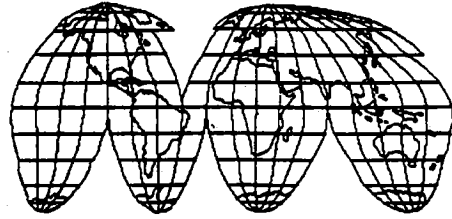




Le commerce et  
la politique étrangère  
cette semaine

This Week  
in Trade and  
Foreign Policy



du 21 au 27 octobre 1993

## COMMUNIQUÉS

### Ventes de blé américain au Mexique : le Canada demande la constitution d'un groupe spécial en vertu de l'ALE

Le 22 octobre 1993, n° 208

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Charles Mayer, ministre de l'Agriculture, ont annoncé que le Canada avait demandé la constitution d'un groupe spécial binational de règlement des différends dans le dossier des ventes de blé au Mexique subventionnées par le gouvernement américain sous le régime du programme d'encouragement des exportations (EEP). «Les États-Unis visent délibérément les ventes de la Commission canadienne du blé au Mexique, a dit M. Hockin. Le recours à l'EEP au Mexique contrevient de façon flagrante à l'ALE, qui oblige les États-Unis à tenir compte des intérêts canadiens.»

### Deuxième mission de l'équipe canadienne d'enquête sur les crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie

Le 22 octobre 1993, n° 207

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, et le ministre de la Défense nationale, M. Tom Siddon, ont annoncé que le Canada a, pour la deuxième fois, envoyé son équipe d'enquête sur les crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie, où elle prêtera main-forte à la Commission d'experts des Nations Unies pour la réunion d'éléments de preuve. «Les auteurs de crimes de guerre et les responsables de la destruction de biens culturels doivent être punis. Le Canada poursuivra son action pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de violations des droits de la personne», a déclaré M. Beatty.

### M. Beatty annonce la conclusion d'un accord sur le partage de locaux à l'étranger avec l'Australie

Le 22 octobre 1993, n° 206

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, a annoncé la conclusion d'un accord sur un partage de locaux avec l'Australie, en vertu duquel ce pays occupera une partie du haut-commissariat du Canada à Bridgetown, à la Barbade. Le personnel australien emménagera dans ses nouveaux locaux au début de 1994. L'arrangement sera avantageux pour les deux gouvernements, puisqu'il assurera une représentation diplomatique à l'étranger et la prestation des services à un coût moindre. «L'entente sur le partage de locaux témoigne de l'existence de rapports bilatéraux étroits entre le Canada et l'Australie. De telles ententes, avantageuses pour les deux parties, sont des exemples concrets de collaboration entre gouvernements dans le but de réduire les coûts de la représentation diplomatique à l'étranger», a déclaré M. Beatty.